



PHOTO: © BESSEYRE C./MAX PPP

VOL, EFFRACTIONS... QUELLES ASSURANCES COUVRENT LE MIEUX ?

En France, 568 000 vols ont lieu par an, soit **environ 1500 par jour**. Mieux vaut donc bien choisir son assurance habitation. Car toutes ne se valent pas...

Le nombre de cambriolages en France a bondi de 5% ces trois dernières années, pour atteindre les 568 000 vols annuels. Pas étonnant que les assurances multirisques habitation aient vu leurs tarifs augmenter parallèlement de 3 à 4%. Le prix moyen d'un contrat d'entrée de gamme est aujourd'hui de 217 euros. Vous avez opté pour une telle formule d'assurance économique, qui vous couvre

au minimum ? Pourquoi pas si vous n'avez pas grand-chose de valeur chez vous. Car, attention, les garanties contre le vol ne sont pas nécessairement comprises dans votre contrat. «Seuls 58% des formules économiques couvrent les cambriolages, contre 97% pour les formules dites haut de gamme», explique Hamid Benamara, directeur général du comparateur d'assurances en ligne LesFurets.com. Si tel n'est pas le cas, vous pouvez souscrire à l'option «vol» de votre

contrat, facturée entre 20 et 70 euros supplémentaires par an, selon votre commune de résidence et le montant des garanties.

Valeur marchande ou à neuf ? Vérifiez que le capital mobilier assuré correspond à la valeur de vos possessions : c'est l'indemnisation maximale à laquelle vous aurez droit si vous vous faites tout faucher (meubles, high-tech, vaisselle, linge...) chez vous. 20 000, 40 000 ou 60 000 euros, tout dépendra des



► 1 septembre 2016 - N°11

DES TARIFS QUI VARIENT DU SIMPLE AU DOUBLE (1)

MAE (MAE)	ALLSECURE (ALLIANZ)	ASSURPEOPLE (AXA)	AMAGUIZ (GROUPAMA)	GAN ASSURANCE (GAN)
TARIF VALEUR USAGE (VALEUR À NEUF)				
169 euros (209 euros)	219 euros (393 euros)	245 euros (307 euros)	284 euros (311 euros)	333 euros (366 euros)
INDEMNISATION DES MEUBLES				
10 000 euros	10 000 euros	10 000 euros	10 000 euros	10 000 euros
INDEMNISATION DES OBJETS DE VALEUR (2)				
1 000 euros	0 euro	0 euro	1 500 euros	1 500 euros
MONTANT DE LA FRANCHISE				
115 euros	225 euros	233 euros	150 euros	150 euros

(1) Tarif selon le cas suivant : appartement de 33 m², au 1^{er} étage, avec une cave, dans le XVII^e arrondissement de Paris.
(2) Tout dépend des conditions générales de votre contrat. Selon les assureurs, il peut s'agir de bijoux d'une valeur précise, de collections (ensemble d'objets) ou encore de pierres.

conditions générales de votre contrat. Attention donc à ne rien sous-estimer et à réévaluer régulièrement ce montant en fonction de vos achats ! «Sinon, vous risquez de ne pas récupérer toutes vos billes», ajoute Hamid Benamara. Excepté pour les formules confort (de 50 à 100% plus chères), sachez également que vos biens sont en principe remboursés à leur valeur marchande, en tenant compte de leur âge et de leur usure (et selon un coefficient de vétusté, propre à chaque assureur, généralement compris entre 10 et 15% par an). En clair, si vous vous faites voler votre iPad qui a déjà trois ans, votre assurance ne vous remboursera qu'une somme minime (voire rien, selon le montant de la franchise appliquée). Notez d'ailleurs que cela n'est pas valable que pour le vol : ce système de calcul s'appliquera aussi si vous êtes victime d'un incendie,

d'une casse ou d'un dégât des eaux. Vous pouvez opter pour le remboursement de vos effets sur leur valeur à neuf, mais cela se paie et peut doubler le prix de votre contrat. **Soyez précis.** Selon les assureurs, cette garantie est souvent limitée dans le temps, les objets n'étant remboursés à neuf que s'ils ont moins de cinq ans, voire moins de trois ans pour les produits électroniques. «Dans tous les cas, veillez toujours à conserver en lieu sûr vos factures, à prendre des photos ou à faire expertiser vos biens. Le mieux étant de prévenir systématiquement l'assureur pour des objets de valeur tels qu'un livre ancien, une collection, des œuvres d'art ou des antiquités», indique **Diane Larramendy**, directrice générale du comparateur **LeLynx.fr**. Bon à savoir : les contrats haut de gamme proposent également des

suppléments de services, comme une assistance serrurier, plombier ou bris de glace. Pas inutile en cas de cambriolage si vous devez, par exemple, faire surveiller votre domicile par un vigile le temps que les portes et serrures soient réparées.

Clauses surprises. Attention aux exclusions, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas pris en charge. Exemple avec le contrat AllSecure qui ne garantit pas les biens situés dans les dépendances ne comportant pas une porte pleine munie d'un point de condamnation (système de fermeture, sauf cadenas). Idem chez AssurPeople, qui ne couvre que les objets de valeur situés dans des pièces communiquant avec le logement (le sous-sol d'un pavillon par exemple, mais pas nécessairement la cave d'un appartement). De même, gare aux clauses d'inhabitation qui suspendent les garanties selon le nombre de jours d'absence. En clair, si vous partez en vacances trop longtemps, certaines de vos possessions peuvent ne plus être assurées ! Risqué quand on sait que la majorité des cambriolages ont lieu l'été. Ainsi, au-delà de dix jours consécutifs, l'offre Amaguiz n'assure vos bijoux que s'ils sont enfermés dans un coffre. Et, pour une absence de plus de vingt-quatre heures, Gan impose de mettre en place tous les moyens de protection existants tels que volets, persiennes et éventuelle alarme. Sauf cas exceptionnel, notez que les assureurs ne couvrent que les vols avec effraction... pas ceux résultant de votre négligence. En clair, évitez de laisser fenêtres ouvertes ou clés sous le paillason. Enfin, ne cachez pas votre épargne sous le matelas : sauf rares exceptions, l'argent liquide n'est jamais assuré. ☹

Charlotte Grellier